

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL DE LA COMMUNE DE VENDEVILLE****Séance publique du Vendredi 26 mars 2026**Président Ludovic PROISY
Secrétaire de séance Charline DECARNIN

Convocation envoyée le 23 mars 2026

Lieu de séance : Salle Paul Buisine

Nombre de membres du Conseil Municipal : 19
Nombre de membres en exercice : 19Nombre de présents au vote : 15
Nombre de procurations : 04

Membres présents :

Ludovic PROISY	Charline DECARNIN	Séverine DEPRIECK
Christelle DELEPLACE	Patricia WATTELAR	Franck PERRAULT
Fabrice VAN BELLE	Pascal CARPENTIER	Alexandre HERLIN
Judith TERNIER	Catherine BRULIN	Clémentine RIOU
Yves MARTIN	Patrick THIEFFRY	
Isabelle CANDELIER		

Membre(s) absent(s) ayant donné procuration :

Olivier **MORVAN** ayant donné procuration à Fabrice **VAN BELLE**
Jorge **CORREIA DOS SANTOS** ayant donné procuration à Ludovic **PROISY**
Charline **BERTHE** ayant donné procuration à Charline **DECARNIN**
Maurice **VANDEWALLE** ayant donné procuration à Judith **TERNIER**

Membre(s) absent(s) excusé(s) :

\

Membre(s) absent(s) :

\

Le quorum est atteint, le Conseil Municipal peut valablement délibérer.

DELIBERATION | N°VDV22_20260326

Vote d'une subvention exceptionnelle pour l'association VRP**M. Le Maire EXPOSE** que :**Considérant** que l'association **VRP (Vendeville Randonnées Pédestres)** fête ses **20 ans d'existence** en 2026 et qu'elle contribue activement à la promotion des activités de plein air, de la découverte du patrimoine local et de la convivialité entre les habitants de Vendeville ;

Considérant son engagement en faveur de la pratique de la randonnée pédestre, qui favorise la santé, le bien-être et la cohésion sociale au sein de la commune ;

Envoyé en préfecture le 04/04/2026
Reçu en préfecture le 04/04/2026
Publié le
ID : 059-215906090-20260326-VDV22_20260326-DE

Considérant que cette subvention exceptionnelle, venant complétement attribuée pour l'année 2026, vise à soutenir son action et à marquer la reconnaissance de la commune pour son dynamisme associatif ;

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales ;

Il est proposé au Conseil Municipal de :

- ATTRIBUER à l'association VRP (Vendeville Randonnées Pédestres) une subvention exceptionnelle de 200 € au titre de l'exercice 2026, afin de célébrer son 20^e anniversaire et d'encourager la poursuite de ses activités,
- AUTORISER M. Le Maire à procéder au versement de ladite subvention, sur l'exercice 2026
- INSCRIRE la dépense au chapitre 65 - article 65748 du Budget Primitif 2026.


**LE CONSEIL MUNICIPAL,
CECI EXPOSÉ ET APRÈS EN AVOIR DÉLIBÉRÉ, DÉCIDE**

- **D'ATTRIBUER** à l'association VRP une subvention exceptionnelle de 200,00 €.
- **D'AUTORISER** M. Le Maire à procéder au versement de ladite subvention sur l'exercice 2026
- **D'INSCRIRE** la dépense au chapitre 65 - article 657748 du Budget Primitif 2026.

SCRUTIN	POUR : 19	CONTRE : 00	ABSTENTION : 00
----------------	------------------	--------------------	------------------------

Fait et délibéré en séance les, jour, mois et an, susdits.
Pour extrait conforme et rendue exécutoire par sa transmission en Préfecture du Nord

Le secrétaire de séance


Charline DECARNIN

Le Maire


Ludovic PROISY